

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20221102-27-DE
Reçu le 07/11/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 2 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

Date de CONVOCATION : 26/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, DELCROS Alain, FREZABEU Philippe, RESSES Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.

Etaient excusés ou absents : SERIS Daniel

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Objet : Fixation des tarifs pour les autorisations d'occupation temporaire (AOT) relatifs à l'installation de commerces ambulants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de plusieurs demandes d'installation sur la commune de commerces ambulants (STAND TRAITEUR/FOOD TRUCK),

Monsieur le maire précise que l'occupation du domaine public nécessite la fixation d'une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'installation de commerces ambulants sur la place Henri Mercadier, les mercredis et samedis en fin de journée.

Monsieur le Maire délivrera un arrêté municipal autorisant les commerçant à occuper le domaine public à des fins commerciales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de charger Mr le Maire de fixer une redevance et de s'occuper de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL, Maire

Gwladys GASTAL, Secrétaire de séance

Caractère certifié exécutoire
Par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du